

Image not found or type unknown



Activités sportives des enfants en cas de séparation

Par **TometCharlie**, le **19/09/2012** à **17:49**

Bonjour,
Je suis séparée de mon compagnon avec lequel j'ai deux enfants. Nous avons l'autorité parentale partagée, les enfants résident à mon domicile, leur père ayant un droit de garde un week end sur deux et la moitié des vacances scolaires.
Ma fille ainée souhaite faire de la danse, activité qui à lieu tous les samedis matins. Son père me dit qu'il ne pourra pas l'emmener lorsque les enfants seront chez lui le week end. Je précise qu'il réside dans la même ville où à lieu cette activité; je réside à une 10 aine de kilomètres.
Ma question est simple: a-t-il le droit? et / ou quels sont les recours?
Merci de votre réponse,

Par **cocotte1003**, le **19/09/2012** à **19:37**

Bonjour, votre ex fait ce qu'il veut avec ses enfants lors de son temps de visite, Si vous souhaitez changer les choses, il vous faut saisir le JaF, cordialement